

# **Règlement intérieur**

## **Gîte l'Oliveraie**

*Afin que vos conditions de séjour soient des plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement.*

### **Durée de location**

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

### **Arrivée et départ**

- Les heures d'arrivée sont prévues l'après midi à partir de 17H00
- Les heures de départ sont prévues le matin avant 10H00
- Le logement devra être rendu propre comme à son arrivée ( dans le cas contraire nous nous réservons le droit de vous demander un forfait de 50 euros )

### **Matériel fourni**

- Ce logement est loué avec de la literie ( sommier et matelas), oreillers, taies d'oreillers, draps housse, couette, housse de couette. Le lit sera préparé à votre arrivée.
- Les serviettes de toilette ne seront pas fournies.

### **Utilisation des lieux**

- Tous les meubles, l'électroménager, la vaisselle et les ustensiles de cuisine sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.

- La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes si vous utilisez le chauffage.
- Ce logement possède un poêle à bois. Nous vous indiquerons les recommandations au moment voulu.
- Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique.
- Chaque porte d'accès au logement est munie d'une serrure à clé. Veuillez absolument à bien fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non respect de cette clause.
- Notre maison dispose d'un portail. Veuillez à bien le refermer en cas de sortie nocturne.

## **Consignes de sécurité et de bienséance**

- Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore ,à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.
- Nous disposons d'un grand jardin avec beaucoup de fleurs et d'arbres, veuillez à respecter ce lieu.
- Pour le respect du voisinage, il est conseillé de faire moins de bruit le soir après 23H00 et avant 08H00 du matin.
- Les fêtes et rassemblements sont interdits.
- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.Des cendriers vous seront fournis à l'extérieur du logement.
- En cas d'urgence , veuillez avertir les secours ( 18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police).

## **Nettoyage**

- Nous ne facturons pas le nettoyage. Toutefois , nous vous serions reconnaissants de veiller à ne pas laisser le logement en désordre, en assurant notamment le rangement des meubles, des objets et de la vaisselle. Dans le cas contraire nous serons dans l'obligation de vous facturer un forfait ménage de 50 euros.

## **Ordures ménagères**

- \_Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri. Lors de votre départ, veuillez ne rien laisser dans les poubelles et les rendre propres.

## **Accueil des animaux**

- Ayant 2 gîtes à proposer à nos clients et pour le respect de tous nous n'acceptons pas les animaux.

## **En cas de problème**

- En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation.
- En cas de casse, sinistre ou dégradation, merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

